



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 24 Contre : 2 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°39/2024/FIN portant modification budgétaire n°1 du budget des services généraux

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines lignes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal pour tenir compte d'événements non prévus et d'insuffisances de crédits.

Il propose donc de modifier les inscriptions prévues au budget 2024.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopté à la majorité (votes contre de Monsieur MEYROUNE et Mme MAKRAOUI)

- ADOPTE la décision modificative n° 1 suivante :

Décision modificative n°1 du Budget des services Généraux 2024

INVESTISSEMENT

Compte	Libellé_compte	Services	Libellé services	Dépenses	Recettes
204 - Subvention d'équipement versées				3 200 €	
2041411	Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	64	Attractivité du territoire	3 200 €	
21 - Immobilisations corporelles				81 000 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	511	maison médicale	17 000 €	
21828	Autres matériels de transport	020	Services communs	7 000 €	
21828	Autres matériels de transport	412-1	Stades	57 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement					84 200 €
021	Virement de la section de fonctionnement	01-1	Opérations non ventilables		84 200 €
Total général				84 200 €	84 200 €

FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé_compte		Libellé services	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général				6 100 €	0 €
6288	Autres services extérieurs	30	Promotion du sport	6 100 €	0 €
75 - Autres produits de gestion courante					3 500 €
7574	Subventions de fonct. des pers., asso. et autres orga. privés	30	Promotion du sport		3 500 €
023 - Virement à la section d'investissement				84 200 €	
023	Virement à la section d'investissement	01-1	Opérations non ventilables	84 200 €	
Total général				90 300 €	3 500 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024 Reçu en préfecture le 17/06/2024 Publié le ID : 089-248900383-20240611-DELIB39_2024-DE
--





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

ABSENTS NON-EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BRUNEAU

Délibération N°40/2024/FIN portant décision modificative n°1 du budget de l'assainissement

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines lignes de la section d'investissement du budget assainissement pour régulariser des imputations budgétaires et des écritures erronées.

Il propose donc de modifier les inscriptions prévues au budget 2024.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

- ADOPTE la décision modificative n° 1 suivante :

Décision modificative n°1 du Budget Assainissement 2024

INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
13 - Subventions d'investissement		700 €	700 €
1318	Autres	700 €	
1318	Autres		700 €
	Total	700 €	700 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB40_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 24 Contre : 2 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

**Délibération n°41/2024/FIN portant décision modificative n°1 du budget des déchets
(Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés)**

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines lignes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget déchets pour tenir compte d'événements non prévus et d'insuffisances de crédits.

Il propose donc de modifier les inscriptions prévues au budget 2024.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopté à la majorité (votes contre de M.MEYROUNE et Mme MAKRAOUI)

ADOpte la décision modificative n° 1 suivante :

Décision modificative N°1 budget des déchets 2024

INVESTISSEMENT

Compte	Libellé_compte	Service	Libellé Services	Dépenses	Recettes
23 - Immobilisations en cours				57 000 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	812-4	Déchetteries et décharges	57 000 €	
021 - Virement de la section d'exploitation					57 000 €
021	Virement de la section d'exploitation	01-1	Opérations non ventilables		57 000 €
TOTAL GENERAL				57 000 €	57 000 €

FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé_compte	Service	Libellé Services	Dépenses	Recettes
67 - Charges exceptionnelles				2 000 €	
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	812-0		2 000 €	
77 - Produits exceptionnels					45 000 €
7711	Dédits et pénalités perçus	812-4	Déchetteries et décharges		45 000 €
023 - Virement à la section d'investissement				57 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	01-1	Opérations non ventilables	57 000 €	
TOTAL GENERAL				59 000 €	45 000 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB41_2024-DE

SLO

F. BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération N°42/2024/FIN portant décision modificative n°1 du budget du PACB

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster une ligne de la section de fonctionnement du budget PACB (Parc d'Activités du Canal de Bourgogne) suite à une erreur de saisie de 10 000€, sur le logiciel de comptabilité, correspondant au montant de la subvention provenant du budget des services généraux (montant saisi sur le logiciel 211 200 € alors que montant prévu au budget est de 221 200 € soit une différence de 10 000 €), qui a provoqué un déséquilibre du budget de la section de fonctionnement.

Les crédits ont cependant été convenablement inscrits au budget des services généraux qui n'a donc pas besoin d'être ajusté.

Il propose donc de modifier l'inscription au budget 2024.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE la décision modificative n° 1 suivante :

Décision modificative N°1 budget PACB (Parc d'Activités du Canal de Bourgogne)

FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé_compte	Dépenses	Recettes
75 - Autres produits de gestion courante			10 000 €
757368	Établissements et services rattachés autres		10 000 €
	TOTAL GENERAL	- €	10 000 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB42_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°43/2024/FIN portant admission en créances éteintes sur le budget des Déchets

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président expose que le Trésorier, comptable de la Communauté de Communes, par des demandes du :

- 18/01/2024 pour 405,41 €
- 20/03/2024 pour 405,00 €

a informé la CCAM qu'il n'a pu recouvrer des titres, cotes ou produits déchets suite :

- Au jugement du Tribunal de commerce suite à liquidation judiciaire pour un montant 405.41€.
 - A la décision de la commission de surendettement pour un montant de 405,00 €
- Pour un montant total de 810.41 €.

Il rappelle que les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrable résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Compte tenu des jugements, le Président propose aux Conseillers Communautaires, de constater la charge.

VU l'exposé du Président,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de constater la charge de 810.41 € sur le budget des déchets de la manière suivante :

Budget déchets	Montant Effacé
6541 - Créances admises en non-valeur	0 €
6542 - Créances éteintes	810.41 €
Total	810.41 €

- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget des déchets de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB43_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M, CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

M. LEMOINE
Mme BRUNEAU

Délibération n°44/2024/FIN portant admission en créances éteintes sur le budget assainissement

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président expose que le Trésorier, comptable de la Communauté de Communes, par des demandes du

- 18/01/2024 pour 252.50 €
- 20/03/2024 pour 265.56 €
- 19/04/2024 pour 84.87 €

a informé la CCAM qu'il n'a pu recouvrer des titres, cotes ou produits assainissement suite :

- Au jugement du Tribunal de commerce suite à liquidation judiciaire pour un montant de 252.50€ TTC
 - A la décision de la commission de surendettement pour un montant de 350.43€ TTC
- Pour un montant total de 602.93€ TTC.

Il rappelle que les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrable résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Compte tenu, des jugements, le Président propose aux Conseillers Communautaires, de constater la charge.

VU l'exposé du Président,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de constater la charge de 548.12€ HT sur le budget assainissement de la manière suivante :

<u>Budget assainissement</u>	Montants Présentés HT	Montants Présentés TTC
6541 - Créances admises en non-valeur	0 €	0 €
6542 - Créances éteintes	548.12 €	603.93 €
Total	548.12 €	602.93 €

- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget assainissement de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 089-248900383-20240611-DELIB44_2024-DE

S²LO





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire :	27	
En exercice :	27	
Quorum :	14	
Présents :	20	
Votants :	26	
Pour :	Contre :	Abst. :
26	0	0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.
L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°45/2024/FIN portant formalisation du dispositif d'accueil des nouveaux habitants dans le cadre de la promotion du territoire.

VU le rapport par lequel le Président expose ce qui suit ;

Pour rappel, la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise (CCAM), en appui sur ses partenaires, porte depuis 2016 un projet de redynamisation du centre-bourg du Migennais qui s'est concrétisé depuis par une programmation d'actions concrètes en termes de constructions d'équipements et d'aménagement de l'espace public.

Avec la formalisation de notre Projet de Territoire, le Migennais a engagé un changement d'image en donnant à voir l'évolution de son territoire et en valorisant son attractivité pour attirer de nouvelles familles.

C'est dans ce sens que la CCAM a présenté sa candidature à un appel à Projet de la Région Bourgogne Franche-Comté intitulé « Attractive Bourgogne Franche-Comté » sur lequel elle a été retenue.

La CCAM, avec une agence de communication et d'attractivité, a développé une stratégie de marketing et d'attractivité territoriale.

Le Président rappelle que si l'article L. 4251-13 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) définit les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, la Région ne dispose pourtant pas de l'exclusivité en la matière, car les orientations visées n'induisent qu'un rapport de compatibilité, limités aux seuls actes des collectivités en matière d'aide aux entreprises, auxquels ne peut se résumer l'attractivité.

La stratégie d'attractivité définie ainsi par la CCAM a pour objet notamment de prospecter et d'attirer ou de conforter l'arrivée de nouveaux talents et de nouveaux habitants sur notre territoire pour maintenir son développement et sa population.

La CCAM a en effet lancé une campagne de « recrutements de nouveaux habitants » qui permet via une plateforme dédiée d'entrer en contact avec les personnes potentiellement intéressées pour s'installer sur notre territoire.

Dans ce cadre, la CCAM propose un dispositif de « week-ends de découverte du Migennois » qui ont pour objet de permettre à ces nouveaux habitants de découvrir, grâce à un accueil personnalisé, notre territoire, nos services publics (écoles, crèches, équipements sportifs et de loisirs...), les offres de logements et les offres d'emploi dans nos entreprises et industries locales afin qu'ils puissent projeter leur installation dans un avenir proche avec leur famille ou conforter le souhait des nouveaux habitants de rester sur notre territoire.

Ainsi, la CCAM cible des personnes en passe de « changer de vie » ou très récemment installées et elle leur propose notamment de participer à des « Week-ends découverte ».

La liste de ces personnes est arrêtée par le Président en fonction des contacts qui ont été pris par les services. Elles sont choisies pour attirer les nouveaux habitants ou pour conforter les habitants nouvellement installés et en fonction de l'intérêt que ces personnes ont manifesté pour notre territoire, après un suivi sérieux et de nombreux échanges permettant de confirmer leur projet de vie.

La CCAM organise alors une série d'activités et de prises de contact avec la participation des agences immobilières, des entreprises en recherche de salariés et en partenariat avec nos ambassadeurs du territoire volontaires pour faire découvrir les atouts du Migennois.

Ainsi, lors de ces week-ends, la CCAM prend en charge :

- des kits valisette d'accueil
- des nuits d'hôtel ou des locations de gîtes
- des repas
- des paniers de produits locaux, alimentaires ou non
- des locations de véhicules
- des activités de loisirs et sportives comme par exemple du vélo, bateaux électriques sur le canal, ski nautique, visites de sites, concert, dégustations de vins et mets locaux, cette liste n'étant pas exhaustive

Il est rappelé qu'afin d'organiser le week-end, la CCAM peut prendre en charge les frais de transports et de repas des participants conformément à la délibération 32/2024/FIN du 2 avril 2024.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB45_2024-DE



VU l'article L. 4251-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la délibération 32/2024/FIN du 2 avril 2024,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE la formalisation du dispositif des week-ends découverte tel que décrit ci-dessus
- CONFIRME la prise en charge financière des frais liés à ces week-ends par la CCAM
- DONNE tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre ce dispositif et signer tous les documents se rapportant à cette affaire
- DIT que ces dépenses sont inscrites au budget des services généraux

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 089-248900383-20240611-DELIB45_2024-DE

S²LO





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°46/2024/FIN portant adoption du projet de construction de deux pistes de padel au stade Lucien Masson

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet de construction de deux pistes de padel au stade Lucien Masson.

Ce projet est un investissement majeur du programme d'investissements voté pour l'année 2024, par ailleurs inscrit au CRTE du PETR du Gand Auxerrois. Il est par ailleurs inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de Communes, adopté en 2023 ainsi qu'au Contrat de Relance pour la transition écologique (CRTE).

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise et la Ville de Migennes ont par ailleurs formalisé avec la Région Bourgogne Franche Comté un Contrat de revitalisation du centre Bourg et sont signataires avec l'Etat d'une Convention Petite Ville de Demain.

La Communauté de Communes dispose de nombreux équipements et fait face aujourd'hui à une demande croissante pour l'activité Padel. Or aucune structure de ce type n'existe sur le territoire migennais et pour répondre à cette demande et à cette carence d'installation, les élus communautaires ont fait le choix de construire deux pistes de Padel au stade Lucien Masson à Migennes.

Ce terrain sera ouvert à tous (homme, femme, enfant, adolescent, ...) et sera à la disposition des intervenants du territoire (club de tennis, des écoles/établissements scolaires Association des Centres de Loisirs du Migennois) qui pourront utiliser cet équipement en complément des autres installations sportives.

L'objectif, avec ce nouvel équipement est aussi d'organiser des manifestations sportives officielles en adéquation avec les normes de la fédération de tennis au niveau départemental.

Le Président présente le projet qui se compose de la manière suivante :

- Création d'une dalle permettant d'accueillir la nouvelle structure
- Création de longrines
- Aménagement de deux terrains de padel de 20m x 10 m
- Eclairage leds
- Toiture sur les deux terrains

Le plan de financement prévisionnel :

Dépenses subventionnables HT		Recettes	
Travaux	306 170€	Région BFC (22.50%)	80 000€
Maîtrise d'œuvre	32 000€	Etat - DETR (24.50%)	87 387 €
Frais d'études (sol, thermique...)	19 238€	ANS (33%)	117 945 €
		Fonds propres	72 076€
Total dépenses prévisionnelles	357 408€	Total des recettes prévisionnelles	357 408 €

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de construction de deux pistes de padel au stade Lucien Masson.
- **APPROUVE** le programme de travaux tels qu'indiqués ci-dessus.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **RAPPELLE** que le Président a délégation de pouvoir du Conseil Communautaire pour formaliser les demandes de subventions auprès des partenaires financiers de la CCAM.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé ou registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB46_2024-DE

S²LO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Communautaire :	27
<u>En exercice</u> :	27
<u>Quorum</u> :	14
<u>Présents</u> :	20
<u>Votants</u> :	26
Pour 26	Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

BASSOU
 BONNARD
 CHARMOY
 CHENY
 CHICHERY
 EPINEAU LES VOVES
 LAROCHE ST CYDROINE
 MIGENNES

Mme MOREAU
 M. WARIE
 M. PREVOT
 Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
 M. BURAT
 Mme BRUNEAU
 Mme BILLIET, M. ESNAULT,
 M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M, CASPAR, Mme DURIEUX,
 M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
 SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
 POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
 M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
 ABSENTS NON-EXCUSES
 SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°47/2024/FIN portant fixation des tarifs de cotisation à l'école de musique

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :
 VU la nécessité de fixer les tarifs de cotisation à l'école de musique à compter du 1^{er} septembre 2024
 VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 pour les cours de musique ;

<u>TARIFS 2024</u>	<u>Cursus instrumental ou vocal</u>	<u>Cycle initial</u>	<u>Cours ou ateliers collectif seul</u>
<u>1er enfant</u>	282 €	184.5 €	84 €
<u>2ème enfant</u>	246 €	184.5 €	84 €
<u>A partir du 3ème enfant</u>	222 €	184.5 €	84 €

- DECIDE de fixer le tarif pour la location des instruments de l'école de musique, affectés en priorité aux élèves de première année fixé, à 22 € par mois de location par instrument (un mois commencé est un mois payé), quel que soit l'instrument loué.
- DECIDE que les réparations supportées par la CCAM à la suite de dégradations constatées sur les instruments de musique seront refacturées à l'utilisateur.
- DECIDE que le coût du remplacement de l'instrument de musique, en cas de perte ou de vol, sera à la charge de l'utilisateur.
- DECIDE que la location des instruments de musique fera l'objet d'un contrat de location reprenant les modalités fixées ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 089-248900383-20240611-DELIB47_2024-DE

S²LO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M, CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

**Délibération n°48/2024/FIN portant versement d'un fonds de concours pour l'opération
CAP Migennes Plage 2024**

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la manifestation Cap Migennes Plage aura lieu du 13 Juillet au 18 Août 2024.

Il indique que cette manifestation profite tant aux Migennois qu'aux habitants des communes membres de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennaise (CCAM), aussi, la ville de Migennes souhaite demander un fonds de concours à la CCAM afin de financer l'investissement nécessaire l'évènement « Cap Migennes Plage »

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-16 V; L5215-26 ; L5216-5 VI,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'agglomération migennaise et notamment les dispositions incluant la commune de Migennes comme l'une de ses communes membres,

VU la demande reçue de la Ville de Migennes sollicitant le fonds de concours,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Considérant la demande de la ville de Migennes à la CCAM d'un fonds de concours pour financer des investissements nécessaires à l'aménagement du site accueillant l'évènement « Cap Migennes Plage »

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint ci-dessous :

MONTANT DU FONDS DE CONCOURS SOLLICITE D'APRES LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Fourniture d'un conteneur à matériel	6 467.00€	- CCAM (49.48%) - Commune de Migennes (50.52%)	3 200.00 € 3 267.00 €
TOTAL	6 467.00 €	TOTAL	6 467.00€

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser un fonds de concours à la Ville de Migennes d'un montant de 3 200.00€ € pour le financement d'un conteneur à matériel pour l'évènement « Cap Migennes Plage » qui aura lieu pendant la période estivale 2024.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget des services généraux, en section d'investissement.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB48_2024-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters 'S2LO' in a stylized, blue, sans-serif font with a wave-like underline.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°49/2024/FIN portant vote du montant des aides financières pour 2024

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU la délibération 27/2024/FIN portant vote du montant des aides financières pour l'année 2024 du 02 avril 2024

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L.5211-1

VU la demande formulée par l'association OCEAN TREE ENVIRONNEMENT

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE comme suit, le montant de l'aide financière allouées pour 2024 :

Budget des Déchets, Article 6742 :

Organisme bénéficiaire	Montant €
Association OCEAN TREE ENVIRONNEMENT	2 000 €

- COMPLETE la délibération 27/2024/FIN du 02 avril 2024

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)

ABSENTS EXCUSES

M. LEMOINE

ABSENTS NON-EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BRUNEAU

Délibération n°50/2024/FIN portant signature d'une convention de subvention entre la CCAM et l'association Ocean Tree Environnement

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président présente aux élus le projet de l'association OCEAN TREE ENVIRONNEMENT (Association loi 1901), de mettre en place une ressourcerie sur la commune de Cheny.

Pour cela, et afin de permettre le lancement de leur activité, ils demandent la participation de la CCAM.

Cette subvention permettrait notamment l'achat d'un transpalette, de bacs navettes et de plateformes roulantes.

Il est proposé aux élus, de voter le versement d'une aide exceptionnelle à l'équipement d'une nouvelle ressourcerie pour un montant de 2 000€

Le versement de cette aide sera conditionné à la communication par l'association des pièces justificatives des achats des matériels prévus.

Le Président indique également que si jamais le projet venait à ne pas aboutir, l'association rembourserait le montant de l'aide à la communauté de communes de l'agglomération migennaise.

VU la demande formulée par l'association OCEAN TREE ENVIRONNEMENT
VU les statuts de la CCAM
VU le projet de convention présenté
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de subvention avec l'association OCEAN TREE ENVIRONNEMENT
- APPROUVE la participation financière de la CCAM au profit de ladite association
- FIXE le montant de l'aide exceptionnelle à l'équipement à 2 000€
- AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association OCEAN TREE ENVIRONNEMENT
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget des services des déchets

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB50_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

M. LEMOINE

Mme BRUNEAU

Délibération n°51/2024/ASST portant Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président rappelle le Décret n° 95-635 du 07 mai 1995 qui impose l'adoption d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le traitement des eaux usées. Chaque commune est tenue de rédiger ce rapport relatif à la distribution d'eau potable et au traitement des eaux usées.

Le second point étant géré par la Communauté de Communes, le Conseil doit aujourd'hui délibérer sur l'exercice 2023 et transmettre ce document à chaque commune qui l'annexera à son rapport.

VU l'exposé du Président,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024
VU le rapport présenté en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par le Président, rapport annexé à la présente Délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°52/2024/ASST portant Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président rappelle le Décret n° 95-635 du 07 mai 1995 qui impose l'adoption d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le traitement des eaux usées. Chaque commune est tenue de rédiger ce rapport relatif à la distribution d'eau potable et au traitement des eaux usées.

Le second point étant géré par la Communauté de Communes, le Conseil doit aujourd'hui délibérer sur l'exercice 2023 et transmettre ce document à chaque commune qui l'annexera à son rapport.

VU l'exposé du Président,
VU le rapport présenté en annexe de la présente délibération,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) présenté par le Président, rapport annexé à la présente Délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°53/2024/DECH portant Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 a institué l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, à présenter à l'assemblée délibérante, pour approbation, le 30 juin de chaque année au plus tard pour l'exercice précédent.

Aussi, le Président présente le rapport établi sur les résultats de l'année 2023, dans lequel l'ensemble des indicateurs techniques, financiers et des perspectives d'évolution ont été évoqués.

VU l'exposé du Président,

VU le rapport présenté en annexe de la présente délibération,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le Président, rapport annexé à la présente Délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,
F. BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°54/2024/TRANS portant conclusion d'une convention de délégation de compétence du conseil régional à la CCAM pour l'organisation d'un service de transport à la demande pour desservir le marché de Migennes

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président rappelle que la loi d'organisation des mobilités, dite « LOM » la Région est consacrée cheffe de file des mobilités sur le territoire régional.

Cependant il s'avère que certains circuits réalisés par la CCAM auparavant ne rentrent plus dans le périmètre d'action de la région et sont donc menacés de disparaître. C'est le cas des circuits du jeudi matin reliant des communes à Migennes pour le marché et la maison de retraite.

Ainsi, et afin de maintenir ces circuits, la Région propose une délégation de compétence via la signature d'une convention pour la période du 02 septembre 2024 au 31 aout 2025.

VU l'exposé du Président

VU la délibération 30/2021/ADM du 22 mars 2021 portant refus de la prise de compétence d'organisation des mobilités, la Région étant dès lors autorité organisatrice des mobilités sur le territoire de la CCAM depuis le 1^{er} juillet 2021

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la convention de délégation de compétence entre le Conseil régional et la CCAM pour maintenir le transport à la demande précité,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de renouveler la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport à la demande pour desservir le marché de Migennes et la maison de retraite
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à signer la présente convention et ses éventuelles pièces annexes, ainsi que les avenants à ladite convention, notamment en cas de modification du circuit, des arrêts ou de la durée de la convention,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à signer la convention et les avenants relatifs à l'exploitation de lignes de marché avec le prestataire en charge de cette organisation, pour l'application de la délégation de compétence.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits tant en recettes qu'en dépenses au budget général.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 
ID : 089-248900383-20240611-DELIB54_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°55/2024/PERS portant création d'un poste en contrat aidé à temps complet

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Depuis plusieurs années, des contrats aidés sont mis en place pour des publics les plus précaires et les plus éloignés de l'emploi.

Les contrats aidés permettent de proposer des formations et un parcours au public éligible.

Ces contrats aidés bénéficient de financement dont les taux et le nombre d'heures sont déterminés en fonction de la situation du candidat retenu et déterminé par des arrêtés préfectoraux.

Depuis plusieurs mois, nous recherchons une personne titulaire du permis poids-lourd pour un poste de chauffeur/ripeur au service des déchets et nos recherches sont infructueuses.

Il est proposé de proposer cette opportunité à une personne éligible à un contrat aidé et de prendre en charge le permis poids-lourd.

VU les articles L 5132-5, L5132-11-1, L5132-15-1, L5134-19-1, L5134-23, L5134-25-1, L5134-5134-67-1 et L5134-69-1 du Code du travail,

VU la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion,

VU la loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi,

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

VU la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale,

VU l'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale,

VU la circulaire N°DGEFP/MIP/METH/MPP/2024/14 du 7 février 2024 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, contrats initiative emploi, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification),

VU les avis favorables de la Commission du personnel et du Comité Social Territorial du 3 juin 2024,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT le besoin pour le pôle environnement,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de créer un poste en contrat aidé à temps complet et dont les conditions de taux de financement, du nombre d'heures financés et la durée seront déterminés en fonction du candidat retenu et de la réglementation en vigueur au moment de la passation du contrat.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget des ordures ménagères 2024

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 089-248900383-20240611-DELIB55_2024-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M, CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

M. LEMOINE
Mme BRUNEAU

Délibération n°56/2024/PERS portant signature d'une convention de mise à disposition du conducteur d'opérations de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise (CCAM) pour occuper le poste de conducteur d'opérations à la Ville de Migennes

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le recrutement à la CCAM d'un conducteur d'opérations sur le grade de technicien territorial, poste nouvellement créé à la CCAM pour seconder le Directeur du pôle patrimoine et équipements lui-même mutualisé avec la ville de Migennes.

Suite au départ du conducteur d'opérations recruté à la ville de Migennes, cette dernière a passé une annonce pour le remplacer.

Or, les missions de ces deux postes sont similaires et en raison des difficultés de recrutement, il est proposé de mutualiser le conducteur d'opérations de la CCAM pour occuper le même poste à la ville de Migennes.

Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la mise à disposition d'agents avec notamment le service des ressources humaines de la ville de Migennes pour la CCAM, de la Directrice Générale des Services de la CCAM pour la ville de Migennes et plus récemment du Directeur du pôle patrimoine et équipements de la CCAM pour la ville de Migennes.

Monsieur le Président donne lecture d'un projet de convention de mise à disposition.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié par le décret n° 2011-541 du 17 mai 2011 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU les avis favorables de la commission du personnel et du Comité Social Territorial du 3 juin 2024,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la convention de mise à disposition du conducteur d'opérations de la CCAM pour occuper le poste de conducteur d'opérations à la ville de Migennes.

- AUTORISE le Président ou son représentant à la signer.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB56_2024-DE

S²LO





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°57/2024/ADM portant modification de la composition des membres de la Commission Permanente d'Appel d'Offres

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L 2121-22 et L 5211-1,

VU les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du CGCT relatifs aux commissions d'appel d'offres

VU la délibération n°49/2020/ELUS du 15/07/2020 portant création de la Commission d'appel d'offre

VU la délibération n°131/2020/ADM du 14 décembre 2020 portant modification de la composition de la commission d'appel d'offre

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT la démission de Monsieur LIEBAERT de ses mandats de maire, de conseiller municipal et de conseiller communautaire

CONSIDERANT que M. LIEBAERT occupait un poste de suppléant à la commission d'appel d'offre, et qu'il convient donc de revoir la composition de la commission d'appel d'offres,

Le Président rappelle que la commission d'appel d'offre est une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et qu'elle siège également aux jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles L1414-2, L1414-4, L1414-5 du CGCT,

Il rappelle que la commission est présidée par le président de la communauté de communes, M. François BOUCHER ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il indique que suite à la démission de Monsieur LIEBAERT de son mandat de maire, conseiller municipal et de conseiller communautaire, il y a lieu de procéder à une élection afin de désigner un nouveau membre suppléant.

CONSIDERANT qu'il est décidé, à l'unanimité, de procéder à l'élection à main levée,

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre à l'unanimité, composant comme suite la Commission d'appel d'offre :

1° - Membres titulaires :

N°	NOM	Prénom	Ville
1	WARIE	Jean-Luc	Bonnard
2	ESNAULT	Bernard	Laroche Saint Cydroine
3	JACQUEMAIN	Didier	Cheny
4	MALLINGER	Fabrice	Migennes
5	SUZANNE	Mariane	Charmoy

2° - Membres suppléants :

N°	NOM	Prénom	Ville
1	YALCIN	Sébastien	Migennes
2	BILLIET	Marie-Jeanne	Laroche Saint Cydroine
3	BRUNEAU	Ghislaine	Epineau Les Voves
4	BURAT	Jean-Pierre	Chichery
5	BARJOT	Didier	Bonnard

PREND ACTE que conformément au 2 de l'article L1414-3 du Code général des Collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est présidée, le cas échéant, par le représentant du coordonnateur du groupement de commandes, en l'espèce le Président. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant

DIT que la présente délibération complète la délibération n°131/2020/ELUS du 14 décembre 2020 quant à la composition de la commission d'appel d'offre.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 089-248900383-20240611-DELIB57_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°58/2024/ADM portant modification de la composition de la commission des finances

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU l'article L2121-22 et L5211-1 du Code Général des collectivités Territoriales

VU la délibération n°50/2020/ADM portant création de la commission des finances,

VU la délibération n°132/2020 portant modification de la composition de la commission des finances

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT la démission de Monsieur LIEBAERT de ses mandats de maire, de conseiller municipal et de conseiller communautaire,

CONSIDERANT l'installation au Conseil Communautaire de Monsieur BURAT, Maire de Chichery, en qualité de représentant titulaire de la commune de CHICHERY,

Le Conseil Communautaire, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER M. Jean-Pierre BURAT en qualité de membre de la commission des finances,
- ARRÊTER ainsi qu'il suit la modification de la composition de la Commission des finances :

N°	NOM	Prénom	Ville
1	BOUCHER	François	Migennes
2	JACQUEMAIN	Didier	Cheny
3	WARIE	Jean-Luc	Bonnard
4	BILLIET	Marie-Jeanne	Laroche Saint Cydroine
5	SUZANNE	Mariane	Charmoy
6	MOREAU	Dorothée	Bassou
7	BRUNEAU	Ghislaine	Epineau Les Voves
8	BURAT	Jean-Pierre	Chichery

- DIT que la présente délibération abroge la délibération n°132/2020/ELUS du 14 décembre 2020 relative à la composition de la commission des finances

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 17/06/2024



Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB58_2024-DE

S²LO

Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M, CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

M. LEMOINE

Mme BRUNEAU

Délibération n°59/2024/ADM portant création de la Commission de l'assainissement, des déchets, de l'environnement et du patrimoine, et désignation de ses membres.

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU les articles L2121-22 et L5211.1 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU la délibération n°51/2020/ADM portant création de la commission de l'assainissement, des déchets, de l'environnement et du patrimoine, et désignation de ses membres

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire,

CONSIDERANT la démission de Monsieur LIEBAERT de ses mandats de maire, de conseiller municipal et de conseiller communautaire

CONSIDERANT l'installation au Conseil Communautaire de Monsieur BURAT, Maire de Chichery, en qualité de représentant titulaire de la commune de CHICHERY

Le Conseil Communautaire, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER M. Jean-Pierre BURAT en qualité de membre de la commission de la commission de l'assainissement, des déchets, de l'environnement et du patrimoine,


- ARRÊTE ainsi qu'il suit la modification de la composition de la Commission de l'assainissement, des déchets, de l'environnement et du patrimoine :

N°	NOM	Prénom	Ville/fonction
1	BOUCHER	François	Migennes
2	JACQUEMAIN	Didier	Cheny
3	WARIE	Jean-Luc	Bonnard
4	BRUNEAU	Ghislaine	Epineau les Voves
5	BURAT	Jean-Pierre	Chichery
6	SUZANNE	Mariane	Charmoy
7	MOREAU	Dorothée	Bassou
8	BILLIET	Marie-Jeanne	Laroche St Cydroine
9	ESNAULT	Bernard	Laroche St Cydroine
10	PREVOT	Jean-Pierre	Charmoy
11	BARJOT	Didier	Bonnard

- DIT que la présente délibération abroge la délibération n°51/2020/ELUS du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission de l'assainissement, des déchets, de l'environnement et du patrimoine

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

<p>Envoyé en préfecture le 17/06/2024 Reçu en préfecture le 17/06/2024 Publié le ID : 089-248900383-20240611-DELIB59_2024-DE</p>	
--	---






RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°60/2024/ADM portant modification de la composition de la Commission de l'Enfance et de la jeunesse

VU le rapport par lequel le Président expose ce qui suit :
VU les articles L2121-22 et L5211.1 du Code Général des collectivités Territoriales,
VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise,
VU la délibération n°55/2020/ADM du 15 Juillet 2020 portant création de la commission de l'enfance et de la jeunesse
VU la délibération 133/2020/ADM du 14 décembre 2020 portant modification de la commission de l'enfance et de la jeunesse et désignation de ses membres
VU la délibération 07/2024/ADM du 05 mars 2024 portant modification de la commission de l'enfance et de la jeunesse et désignation de ses membres
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024,

CONSIDERANT la démission de Mme VINCENT de son mandat de conseillère communautaire,
CONSIDERANT la nécessité de remplacer Mme VINCENT au sein de la commission enfance jeunesse,

Le Conseil Communautaire, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER Mme Nathalie LEMETAYER en qualité de membre de la commission de l'Enfance et de la Jeunesse,
- DECIDER de modifier la composition de la commission de l'enfance et de la jeunesse comme il suit :

N°	NOM	Prénom	Ville/fonction
1	BOUCHER	François	Migennes
2	ODABAS	Fanny	Migennes
3	JACQUEMAIN	Didier	Cheny
4	SUZANNE	Mariane	Charmoy
5	COLLET	Béatrice	Migennes
6	LEMETAYER	Nathalie	Cheny
7	BILLIET	Marie-Jeanne	Laroche St Cydroine
8	BARJOT	Didier	Bonnard

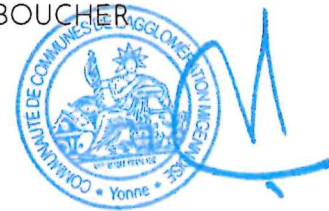
- DIT que la présente délibération abroge toutes dispositions antérieures relative à la composition de la commission de l'enfance et de la jeunesse.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
 Pour copie conforme,
 Le Président,
 F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Publié le
 ID : 089-248900383-20240611-DELIB60_2024-DE

S²LO





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)

ABSENTS EXCUSES

ABSENTS NON-EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEMOINE

Mme BRUNEAU

Délibération n°61/2024/ADM portant modification de la composition du comité d'établissement pour l'école de musique

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le Président rappelle qu'afin de suivre les actions et les activités de l'école de musique, de donner des orientations et de rendre compte au Conseil Communautaire un comité d'établissement peut être créé.

VU la délibération 54/2020/ADM du 15/07/2020 portant composition de comité d'établissement de l'école de musique,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT la démission de Mme VINCENT de son mandat de conseillère communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Mme VINCENT au sein du comité d'établissement de l'école de musique,

Le Conseil Communautaire, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER Jean-Luc WARIE en qualité de membre du comité d'établissement de l'école de musique.,
- DECIDE de modifier la composition du comité d'établissement de l'école de musique comme il suit :


N°	NOM	Prénom	Ville/fonction
1	BOUCHER	François	Migennes
2	DURIEUX	Delphine	Migennes
3	COLLET	Béatrice	Migennes
4	WARIE	Jean-Luc	Bonnard

- DIT que la présente délibération abroge toute disposition antérieure relative à la composition du comité d'établissement de l'école de musique.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 
ID : 089-248900383-20240611-DELIB61_2024-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M, CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)

ABSENTS EXCUSES

ABSENTS NON-EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEMOINE

Mme BRUNEAU

Délibération n°62/2024/ADM portant désignation des délégués de la Communauté de Communes au conseil d'administration de l'association des centres de loisirs du Migenois (ACLM).

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise,
VU les statuts de l'Association des Centres de Loisirs du Migenois,
VU les résultats du scrutin,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT la démission de Mme VINCENT de son mandat de conseillère communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Mme VINCENT au sein du Conseil d'administration de l'association de l'ACLM,

VU les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARRÊTE ainsi qu'il suit la liste des membres pris en son sein, siégeant au Conseil d'Administration de l'Association des centres de Loisirs du Migenois :

N°	NOM	Prénom	Ville
1	JACQUEMAIN	Didier	Cheny
2	ODABAS	Fanny	Migennes
3	COLLET	Béatrice	Migennes
4	LEMETAYER	Nathalie	Cheny
5	SUZANNE	Mariane	Charmoy
6	BILLIET	Marie-Jeanne	Laroche St Cydroine

- DIT que la présente délibération abroge toute disposition antérieure relative à la désignation des délégués au Conseil d'administration de l'ACLM.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB62_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°63/2024/ADM : Désignation des représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de l'Office du Tourisme du Migennois

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la CCAM,
VU la délibération 70/2020 du 15 juillet 2020 désignant les représentants de la CCAM au conseil d'administration de l'Office du Tourisme
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT la démission de Monsieur LIEBAERT de ses mandats de maire, de conseiller municipal et de conseiller communautaire

CONSIDERANT l'installation au conseil Communautaire de Monsieur BURAT, Maire de Chichery, en qualité de représentant titulaire de la commune de CHICHERY,

VU les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les délégués représentants la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise au sein du conseil d'administration de l'Office du Tourisme du Migennois :


N°	NOM	Prénom	Villes
1	BOUCHER	François	Migennes
2	MALLINGER	Fabrice	Migennes
3	BURAT	Jean-Pierre	Chichery
4	ESNAULT	Bernard	Laroche
5	BARJOT	Didier	Bonnard
6	SUZANNE	Mariane	Charmoy
7	LEMOINE	Jean-François	Cheny
8	MOREAU	Dorothee	Bassou
9	BRUNEAU	Ghislaine	Epineau

- DIT que la présente délibération abroge toute disposition antérieure relative à la désignation des délégués à l'Office de Tourisme du migennois.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
 Pour copie conforme,
 Le Président,
 F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Publié le 
 ID : 089-248900383-20240611-DELIB63_2024-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°64/2024/ADM portant modification de la désignation des représentants de la Communauté de l'Agglomération Migenoise au sein du Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :
VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise,
VU les statuts du PETR du Grand Auxerrois,
VU la délibération 66/2020/ADM du 15/07/2020 portant désignation des représentants de la CCAM au sein du Comité syndical du PETR
VU la délibération 135/2020/ADM portant modification de la désignation de ces mêmes représentants
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT la démission de Monsieur LIEBAERT de ses mandats de maire, de conseiller municipal et de conseiller communautaire

CONSIDERANT l'élection de Monsieur BURAT en qualité de maire de la commune de CHICHERY le 18 avril 2024, et son installation au Conseil Communautaire en qualité de représentant titulaire de la commune de CHICHERY

VU les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier la désignation comme il suit :

1°) désignation des TITULAIRES:

N°	NOM	Prénom	Villes
1	BOUCHER	François	Migennes
2	JACQUEMAIN	Didier	Cheny
3	SUZANNE	Mariane	Charmoy
4	WARIE	Jean-Luc	Bonnard
5	YALCIN	Sébastien	Migennes
6	BURAT	Jean-Pierre	Chichery
7	MOREAU	Dorothée	Bassou

2°) désignation des SUPPLEANTS:

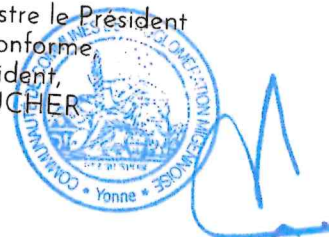

N°	NOM	Prénom	Villes
1	BARJOT	Didier	Bonnard
2	LEMOINE	Jean-François	Cheny
3	BRUNEAU	Ghislaine	Epineau les Voves

- DIT que la présente délibération abroge toute disposition antérieure relative à la désignation des délégués au PETR du Grand Auxerrois.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme
Le Président
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 089-248900383-20240611-DELIB64_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOYES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

Délibération n°65/2024/ADM portant modification des représentants au sein des instances du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique (SMEA)

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT la démission de Monsieur LIEBAERT de ses mandats de maire, de conseiller municipal et de conseiller communautaire

VU les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de désigner comme représentants de la Communauté de communes aux instances du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique

Désignation des TITULAIRES:

NOM	Prénom	Ville
WARIE	Jean-Luc	Bonnard
BOUCHER	François	Migennes

Désignation des SUPPLEANTS:

NOM	Prénom	Ville
DURIEUX	Delphine	Migennes
SUZANNE	Mariane	Charmoy

- DIT que la présente délibération abroge toute disposition antérieure relative à la désignation des délégués au sein des instances du SMEA.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 089-248900383-20240611-DELIB65_2024-DE

S²LO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)

**ABSENTS EXCUSES
ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

M. LEMOINE

Mme BRUNEAU

Délibération n°66/2024/2020/ADM portant modification des délégués de la Communauté de Communes au conseil d'administration du collège Paul Fourrey.

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/06/2024

CONSIDERANT la démission de Mme VINCENT de son mandat de conseillère communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Mme VINCENT au sein de la commission enfance jeunesse,

VU les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE les membres suivant pour représenter la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration du collège Paul Fourrey et arrête ainsi qu'il suit la liste des membres y siégeant :

1°) désignation du TITULAIRE:

N°	NOM	Prénom	Ville
1	MOREAU	Dorothee	Bassou

2°) désignation du SUPPLÉANT:

N°	NOM	Prénom	Ville
1	LEMETAYER	Nathalie	Cheny

- DIT que la présente délibération abroge toute disposition antérieure relative à la désignation des délégués au Conseil d'administration du Collège Paul Fourrey.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 089-248900383-20240611-DELIB66_2024-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Yonne
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

Pour 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 04 JUIN 2024 pour le 11 Juin 2024, à 18h00, dans la salle Valmy, 1, rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS :

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY
CHICHERY
EPINEAU LES VOVES
LAROCHE ST CYDROINE
MIGENNES**

Mme MOREAU
M. WARIE
M. PREVOT
Mme LEMETAYER, Mme FERREIRA
M. BURAT
Mme BRUNEAU
Mme BILLIET, M. ESNAULT,
M. BOUCHER, Mme COLLET, M.FEVRIER, M. CASPAR, Mme DURIEUX,
M.MALLINGER, Mme ODABAS, M.YALCIN, Mme KRIEGEL, Mme
SILVERSTRE, M.MEYROUNE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE
POUVOIR :**

M. JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), Mme MAKRAOUI (pouvoir à M.MEYROUNE), M. SERANDAT (pouvoir à Mme FERREIRA), Mme SUZANNE (pouvoir à M.PREVOT), M. BARJOT (pouvoir à M.WARIE), M. JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER)
M. LEMOINE

ABSENTS EXCUSES

**ABSENTS NON-EXCUSES
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BRUNEAU

**Délibération n°67/2024ELUS portant élection d'un membre du bureau
communautaire non-vice-président**

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.2 et 5211.10,

VU la délibération n°42/2020/ELUS portant élection des membres du bureau communautaire non-vice-présidents

CONSIDERANT que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, des vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

CONSIDERANT la démission de Monsieur LIEBAERT, maire de Chichery et 5^{ème} membres élus du bureau communautaire, de ses mandats de maire, de conseiller municipal et de conseiller communautaire,

CONSIDERANT l'élection de Monsieur BURAT en qualité de maire de la commune de CHICHERY le 18 avril 2024 et son installation au Conseil Communautaire en qualité de représentant titulaire de la commune de CHICHERY,

Le Président donne lecture des articles L5211-2 et L 2122-7 du Code général de collectivités territoriales.

Le Président demande quels sont les candidats à l'élection du 5^{ème} membre.

Se porte candidat :

- Jean Pierre BURAT

Mme ODABAS et M. ESNAULT acceptent de constituer le bureau et sont désignées assesseurs.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis son bulletin dans l'urne

Le vote a donné le résultat suivant

Candidat pour le siège de 5^{ème} membre du bureau communautaire: Jean Pierre BURAT

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

A déduire (bulletin litigieux énumérés aux art. L 65 et 66 du Code électoral) : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Nombre de voix obtenues : 25

Proclame M. Jean Pierre BURAT élu 5^{ème} membre du bureau communautaire.

Le Président de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise le déclare élu et installé en qualité de membre du bureau communautaire.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président
Pour copie conforme,
Le Président,
F. BOUCHER

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 089-248900383-20240611-DELIB67_2024-DE

SLO

